

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

En respect avec du règlement du conseil communal d'Eysins

*Chapitre II
Droit des conseillers et de la municipalité*

Art.57 Chaque membre du conseil peut exercer son droit d'initiative

*Lettre a) en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité
étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine
particulier et de dresser un rapport.*

Je dépose le postulat suivant

Postulat pour une meilleure information à la population

Partant du constat qu'internet est entré dans les mœurs et que la commune d'Eysins a un site internet depuis de nombreuses années et constatant le développement constant de la population de la commune d'Eysins, il est important d'utiliser pleinement cet outil afin de faciliter l'information régulière et factuelle des Eysinoises et des Eysinois sur des sujets touchant à la vie quotidienne des habitants de notre commune.

Nos expériences vécues depuis quelques années dans divers domaines tels que l'aménagement du territoire, la régionalisation de certaines activités intercommunales, la mise en place d'infrastructure cantonale, la mobilité, etc., font qu'il est indispensable en respect de la LInfo Loi sur l'information du 24 septembre 2002 et plus particulièrement les Art.1 et Art.2 que les citoyennes et les citoyens de notre commune soient mieux informés.

Art. 1 But

La présente loi a pour but de garantir la transparence des activités des autorités afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique.

Art. 2

Champ d'application

La présente loi s'applique aux autorités suivantes :

e. aux autorités communales et à leurs administration, à l'exclusion de leurs fonctions juridictionnelles.

C'est pourquoi il est important que des informations traitées lors des conseils communaux tels que des interpellations, postulats, motions, soient disponibles en ligne dès leur approbation par le dit conseil. De plus et pour rappel les séances du Conseil communal sont publiques Art.51 du règlement du conseil communal d'Eysins, ce qui ne devrait poser aucun problème quant à l'accessibilité de ces informations.

Je demande que le postulat soit développé séance tenante et son renvoi à la Municipalité

Mario-Charles Pertusio

Eysins, le 07 décembre 2016

